

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 05-190409-FIN-

Le 11 AVR. 2019

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2019

Mme MÉDARD indique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences, telles qu'elles ont été redéfinies au cours de l'année 2018 (Conseil Communautaires du 27 septembre et du 8 novembre).

Ainsi, pour 2019 il vous est proposé d'attribuer les montants suivants :

- Mission Locale : 105 564 € Cette participation se divise en deux subventions distinctes à savoir une subvention de fonctionnement de la Mission Locale de 98 940 € et une subvention pour le Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Recherche d'Emploi (F.A.I.R.E) de 6 624 €.
- La fibre 64 : 49 320.16 € de subvention de fonctionnement ; 65 000.00 € d'avance de trésorerie remboursable.
- Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 28 000 €
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 26 000 €
- Office du monde économique d'Oloron Haut-Béarn : 40 000 €
- Cinéma (Loi Sueur) : 25 000 €
- Aéroclub : 22 500 €
- Comité d'Action Sociale Intercommunal : 14 000 €
- Camp de Gurs : 7 150 €
- Chambre agriculture (marchés de producteurs de Pays) : 7 020 €

- Associations à vocation économique :
 - Initiative Béarn : 3 300 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
 - Association de Développement de l'Apiculture en Aquitaine (ADAAQ) : 1 500 €
 - Association pour le Développement de l'Apiculture en Vallée d'Aspe (ADAVA) Frelons asiatiques : 600 €
 - AÏD'O' Béarn : 1 000 €
 - Vache Béarnaise : 2 000 €
 - Association des éleveurs transhumants des 3 vallées (AET3V) : 2 500 €
 - Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) des gaves : 2 000 €
 - Nexity : 210 €
 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : 4 500 €

- Associations d'enseignements artistiques :
 - Ecole de musique intercommunale : 105 300 €

- Associations à vocation culturelle :
 - Junte de Roncal : 4 200 €
 - Carnaval de Géronce : 3 000 €
 - Les Phonies Bergères : 3 000 €
 - Le Pied dans l'Oreille : 1 500 €
 - Partage et Culture en Aspe : 400 €
 - Arts en place : 1 000 €
 - Bibliothèque Josbaig : 460 €

- Associations liées à l'enfance et la jeunesse
 - Crèche Grain de Soleil (Barétous) : 66 000 €
 - Crèche Les Poquetets (Aspe) : 55 650 €
 - Association Sports et Loisirs (ALSH d'Ogeu-Les-Bains): 34 400 €

- Social
 - Conseil départemental d'accès au droit 64 (CDAD 64): 6 000 €

- Associations à vocation touristique :
 - Parc Ours : 5 000 €
 - Montan'Aspe (Trail en Vallée d'Aspe) : 1 000 €
 - Accous VTT : 1 000 €
 - Oloron Haut Béarn Sport Nature (Trail de Barétous) : 1 000 €
 - Aventure Terre d'Aspe (Extrême Race Trail) : 1 000 €
 - FCO cyclisme (Les boucles du Haut-Béarn) : 1 000 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations susvisées pour l'année 2019 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Attesté le



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 11 AVR. 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE